

# CONVOGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

**JEUDI 9 NOVEMBRE 2023 à 20h30**

**dans la salle du Conseil Municipal.**

L'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse, sur les affaires soumises à délibération, doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal.

Pour aller au-delà de cette disposition imposée par la loi du 21 février 1996, vous trouverez, annexés à la présente, les projets mêmes de délibérations. **Vaut note explicative de synthèse**

Merci de bien vouloir vous en munir pour le jour de la réunion.

Veuillez agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Maire,  
Patrick PÉNIGUEL

## ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal séance du 21 septembre 2023 – Adoption
  - 2) Taxes et produits irrécouvrables  
Budget général
  - 3) Aménagement liaison cyclable rue Berthe Marcou  
Demande de subvention
  - 4) Dépenses à caractère scolaire  
Année 2022/2023  
Participations
  - 5) Modification de la durée hebdomadaire de service d'emplois à temps non complet
  - 6) Désignation référent déontologue
  - 7) Mandat spécial – Participation au 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires du 20 au 23 novembre 2023
  - 8) Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

### *Diffusion supplémentaire :*

- Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services
- Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice des Ressources
- Monsieur Sébastien GALLOYER, Directeur des services Scolaires, Sport, Jeunesse, Enfance et Petite Enfance
- Madame Annaïk BESNIER, Directrice des Affaires Culturelles
- Monsieur Jean-Noël REBOURS, Directeur des Services Techniques
- Madame Thérèse GOUABAULT, Correspondante OUEST FRANCE
- Monsieur Martin GÉRAULT, Correspondant COURRIER DE LA MAYENNE